

**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial 458 Date d'impression 10/02/2023  
Version/Date de publication : 9 / 06/01/2023 Page 1 de 7

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 étiquette d'un produit**

Couleur Magenta  
pour bougies

Numéro d'article/Commercenom458

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations conseillées contre** GénéralutiliserColoration  
d'hydrocarbures, cires, huiles et graisses**1.3 Coordonnées du fournisseur des données de sécuritéfeuille****Identification de la société/entreprise**

Nom	EVRICOM LTD
Rue/numéro de BP :1	28, boulevard Knyaz Alexander Battenberg
Ville	6000 STARA ZAGORA
Téléphone#	+359 42 692900
Télécopie#	+359 42 649088
E-mail	bureau@evricom.com

**1.4 Numéro d'urgence**

Téléphone#112

**SECTION 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)**

Barrage oculaire. 1; H318 Provoque des lésions oculaires graves.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Danger

Nature du danger	SGH05 Corrosion
Mentions de danger (CLP)	H318 Provoque de graves lésions oculaires.
Conseils de prudence (CLP)	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
Composant(s) dangereux déterminant(s) de l'étiquetage	Basic Violet 11:1 - Kationischer Farbstoff Basic rouge 1:1 - Kationischer Farbstoff

Dispositions particulières concernant l'étiquetage de certains mélanges

---

**2.3 Autres dangers**

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 3 : Composition / informations sur les ingrédients

### 3.1 Substances

Mélange de cires, colorants et additifs

### 3.2 Mélanges

**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**Numéro d'article/Nom  
commercial

458

Date d'impression

10/02/2023

~~Version/Date de publication : 9/ 01/06/20233~~~~Page 2 sur 7~~**Ingrédients dangereux****Basic Violet 11:1 - cationique**Couleur:3 % - 9,99 %

Numéro CAS : 73398-89-7

EINECS/ELINCS/PNL : 277-459-0

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) : Acute

Tox. 4 ; H332/Aquatique Chronique 3 ; H412 / Barrage oculaire.

1; H318

**Rouge de base 1:1 - Kateischer**Couleur:0,1 % -

0,99 % Numéro CAS: 3068-39-1

EINECS/ELINCS/PNL : 221-326-1

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) : Acute

Tox. 4 ; H302/Aquatique Chronique 2 ; H411 / Barrage oculaire.

1; H318

Texte intégral des phrases R-, H- et EUH : voir section 16.

**SECTION 4 : Premiers secours****4.1 Description des premiers****secours Informations générales**

En cas d'inhalation En

cas de contact cutané

Après contact

oculaire

Après avoir avalé

Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.

Amener la victime à l'air frais. Consulter un médecin en cas de problèmes. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

Rincer immédiatement les yeux à grande eau courante pendant 10 à 15 minutes. en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

NE PAS faire vomir. Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Recherchez un traitement médical en cas de problèmes.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardé**

Symptômes

---

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et particulier traitement nécessaire****SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone , jet d'eau pulvérisée , poudre d'extinction , mousse.

Moyens d'extinction qui doivent  
ne pas être utilisés pour des raisons  
de sécurité  
les raisons

Jet d'eau complet

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou mélange**

Produits de combustion possibles

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial  
pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations Complémentaires

Ne laissez pas l'eau utilisée pour éteindre un incendie pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial 458 Date d'impression 10/02/2023  
Version/Date de publication : 9/ 01/06/2023 Page 3 sur 7

## SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Éviter la formation de poussière. Ne respirez pas la poussière. En cas de formation de poussière, utilisez un masque anti-poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- 6.2 Précautions environnementales**  
Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou les égouts. Le rejet dans l'environnement doit être évité.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**  
Ramasser le produit répandu avec une pelle et une brosse. Évitez de provoquer de la poussière. Aspirateur industriel recommandé pour éviter de provoquer de la poussière. Nettoyer les zones souillées avec un nettoyant ménager classique.
- 6.4 Référence à d'autres sections**  
Équipements de protection individuelle : voir section 8, Élimination : voir section 13

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Conseils pour être en sécurité manipulation Éviter contact avec les yeux et la peau. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Assurez-vous qu'il y a un échange d'air suffisant et/ou que les locaux de travail sont aspirés. Éviter la formation de poussière.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- |   |   |
|---|---|
| Exigences pour les magasins et conteneurs | Tenir à l'écart des sources d'ignition et de chaleur. Conservez dans un endroit frais et sec. Conserver dans un endroit bien aéré. Gardez le récipient bien fermé. Protéger des lumières du soleil. |
| Classe de stockage                        | 11  |
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**  
Usage général Coloration des hydrocarbures, cires, huiles et graisses

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle**  
---
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- |   |  |
|---|--|
| Respiratoire protection respiratoire  | Avec une utilisation correcte et appropriée et dans des conditions normales, une protection n'est pas requis. Prévoir une bonne ventilation et/ou un système d'échappement dans les travaux zone. Portez un masque anti-poussière en cas de poussière excessive. |
| Main protection   | Porter des gants appropriés.- selon les normes DIN/EN EN 420, EN 388 et EN 374 Partie 1,3  |
| Œillunettes de protection   | selon EN 166.  |
| Corps vêtements de protection   | des vêtements et des chaussures de protection appropriés.  |
| Protection générale hygiène lors de l'utilisation. Laver les vêtements avant de les réutiliser. | Tenir à l'écart de la nourriture et des boissons. Ne pas manger, boire ou fumer mains avant les pauses et après le travail. Laver les vêtements contaminés   |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Numéro d'article/Commercenom458Imprimer  
Version/Problème date:9

/01/06/2023Page4

date10/02/2023  
du 7**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 informations sur les propriétés physiques et**

chimiques de baseFormsolide

Coloré violet

Odeurcaractéristique

Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement

Point d'ébullition initial et plage &gt; 130 °C

d'ébullitionPoint de fusion/point de &gt;60°C

congélation &gt; 150 °C

Point d'éclair/plage de &gt; 200 °C

points d'éclair Température Le produit est dissoudre dans  
d'inflammation difficile à l'eau.

Solubilité

Pression de vapeur non déterminé --- ---

Densité non déterminé --- ---

Viscosité ----- ---

Limites d'explosion -----

Temps d'écoulement 4mm (DIN) non déterminé

PH --- ---

Coefficient de partage: --- ---

n-octanol/eau

**9.2 Les autres informations**

---

**SECTION 10 : Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Non réactive**10.2 Stabilité chimique** Le produit est stable dans des conditionsnormales de stockage.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** ---**10.4 Conditions à éviter** Eviter la formation de poussière. Évitez les dépôts de poussière. Tenir à l'écart des  
sources d'ignition -Interdiction de fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges  
statiques.**10.5 Incompatiblesmatériaux** acides et bases forts, agents oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux** Des vapeurs dangereuses peuvent se former lors d'un incendie. En cas d'incendie  
peuvent être libérés :

Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**SECTION 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Remarques générales**

Aucun test toxicologique n'a été réalisé avec le mélange.

**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique ---

**FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ**

Numéro d'article/Nom commercial	458	Date d'impression	10/02/2023
Version/Date d'édition :	9 / 06/01/2023	Page	5 sur 7

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Texte d'évaluation	---
Degré d'élimination	---
Méthode analytique	---

**12.3 Potentiel bioaccumulatif**

---

**12.4 Mobilité dans le sol**

---

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

---

**12.6 Autres effets indésirables**

Les propriétés écotoxicologiques de ce mélange sont déterminées par les propriétés écotoxicologiques des composants individuels (voir section 3).

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

RecommandationJeter des déchets conformément à la législation applicable.  
Le rejet dans l'environnement doit être évité.

**Emballages contaminés****RecommandationJeter**

des déchets conformément à la législation applicable. Non contaminé les colis peuvent être recyclés. Manipulez les colis contaminés de la même manière que la substance elle-même.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Commercenom458Imprimer  
Version/Problème date:9

/01/06/2023Page6

date10/02/2023  
du 7

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR, IATA,IMDG---

### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Désignation du produit:ADR/RID ---  
Nom d'expédition:IATA-DGR ---  
Nom d'expédition:IMDG ---

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ClasseADR/RID---  
Code:ADR/RID---  
  
ClasseIATA-DGR---  
Sous-risqueIATA-DGR---  
  
ClasseIMDG---  
Sous-risqueIMDG---

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IATA,IMDGNon emballage pour marchandises dangereuses requis

### 14.5 Dangers environnementaux

Polluant marin----  
IMDG

EmS---  
Rangement etségrégation---

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

---

### 14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBCCode

---

### Informations Complémentaires

égaliseur ---  
Limitéquantités---  
Spécialdes provisions---  
Tunnelrestriction---  
Transportcatégorie---  
Numéro Kemmler ---

Pas de marchandise dangereuse au sens de ces règles de transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange Réglementations nationales

#### Allemagne

Classe de stockage 11  
Classe de danger pour l'eau 1  
---

Informations sur les limitations de travail Aucune mesure particulière n'est requise.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité des substances n'a été réalisée avec le mélange/la substance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro d'article/Nom commercial 458

Date d'impression 10/02/2023

Version/Date de publication :

9/ 01/06/2023

Page

7 sur 7

## SECTION 16 : Autres informations

### Mentions de danger (CLP)

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

Raison de changement

Révision générale

### Abréviations

--- aucune donnée, non déterminé ou sans objet

ATTEINDRE Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Verordnung (EG) Nr. 1907/2006)

OCDE Organisation de coopération et de développement

économiques DL50 Médiane dose létale

LC50 Médiane concentration mortelle

CE50 Dose efficace médiane

CI50 Concentration médiane

inhibitrice VCI Verband l'industrie chimique

CAS Chimique Service abstrait

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Liste européenne des substances chimiques notifiées

PNL Plus de polymères

CLP Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

EG Europäische Gemeinschaft

WGK Wassergefährdungsklasse (selon AwSV, annexe 1

(5.2)) AGW Arbeitsplatzgrenzwert

ADR Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route concernant le transport international de marchandises dangereuses par route)

DÉ Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

BA Transport de substances dangereuses par chemin de fer)

RR

AS

SE

R

IATA International Association du transport aérien

IMDG Marchandises dangereuses maritimes internationales

MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARine POLLution)

EmS Horaires d'urgence

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été établies au mieux de nos connaissances et étaient à jour au moment de la révision. Il ne représente pas une garantie pour les propriétés du produit décrites au sens des règles légales de garantie.